



L'armée tunisienne est-elle utile ?

Mémoire de géopolitique

du Chef de bataillon François Beuchet

dans le cadre de l'étude dirigée '*Géopolitique du Maghreb*'

Directrice : madame Nicole GRIMAUD

Avril 2005

L'armée tunisienne est-elle utile?

SOMMAIRE

PREMIERE PARTIE : LE CADRE DIPLOMATIQUE DE LA TUNISIE.

La naissance d'une politique de défense basée sur la diplomatie
Les suites du discours de Bourguiba. Application et limites de cette politique

DEUXIEME PARTIE : UNE ARMEE PEU DEVELOPPEE EN RAISON DE DIFFICULTES INTERNES.

Un contexte financier difficile
Un contexte politique difficile
Une volonté de défense globale qui montre ses limites

TROISIEME PARTIE : LES ARMEES : UNE PLACE MAJEURE DANS LA DEFENSE ET UN ROLE NOUVEAU DANS LA SOCIETE TUNISIENNE.

Le rôle majeur des armées dans la défense tunisienne
Le rôle nouveau de contribution au développement économique et social

INTRODUCTION.

Ahmed Mestiri, ministre de la défense nationale en Tunisie entre juin 1966 et janvier 1968 disait : « A quoi bon une politique de défense, s'il n'y a rien à défendre ? », expliquant ainsi pourquoi les ressources de ce pays étaient d'abord affectées au développement.

Lorsque le ministre de la défense d'une nation s'exprime ainsi, il convient - presque 40 ans plus tard - de s'intéresser à l'évolution des forces armées dans ce pays depuis cette déclaration, à leur situation actuelle, ainsi qu'à leur avenir.

Dans un contexte de choix particulièrement original fait par la Tunisie à son indépendance en 1956, original parce que s'appuyant sur la diplomatie plus que sur la force, (contrairement aux choix effectués par de nombreux autres pays accédant à l'indépendance), dans une situation difficile aussi en raisons entre autres de contraintes budgétaires et politiques, quelles sont les raisons d'espérer pour les armées tunisiennes et quels peuvent être encore les motifs pour s'engager dans cet outil de défense ? En résumé, à quoi sert l'armée tunisienne aujourd'hui ? Et est-elle finalement toujours utile ?

En réponse à ces questions, j'affirme que les forces armées tunisiennes gardent leur place et leur légitimité, qu'elles sont utiles et efficaces dans les limites de leurs missions et qu'elles doivent espérer en leur avenir parce qu'elles ont des atouts en main.

Pour démontrer l'utilité de l'armée encore aujourd'hui, nous verrons dans un premier temps que la Tunisie base sa défense sur une diplomatie tournée vers l'occident, choix « affectif » d'abord, lors de l'indépendance en 1956, puis institutionnalisé par le discours du président Bourguiba en 1965. Nous étudierons les conséquences de ce choix quant à la situation de la Tunisie vis-à-vis du monde arabe. Nous noterons enfin que cette option ne l'empêchera de devoir se réarmer, au moins pour tenir 3 ou 4 jours avant une intervention alliée, face à la montée en puissance de l'Algérie à partir de 1963 et à la menace libyenne après l'arrivée du colonel Kadhafi au pouvoir en 1969.

Nous montrerons ensuite que la Tunisie ne peut et ne veut pas favoriser le développement de son armée, parce que ses ressources sont limitées d'abord, parce que le politique craint le militaire ensuite, ce pourquoi il préfère développer les appareils de son

ministère de l'Intérieur face aux dangers internes au pays, parce que Habib Bourguiba enfin voulait une défense généralisée basée sur un lien armée-nation étroit. Malgré toutes ces raisons, les menaces algérienne et surtout libyenne joueront encore leur rôle dans le développement militaire et ce d'autant que le concept de défense généralisée n'existe plus que dans l'affichage politique, suite aux menées sociales puis islamistes en 1978 puis au début des années 1980, et aux répressions conséquentes menées entre autres par l'armée.

Enfin, nous étudierons les deux caractéristiques des forces armées tunisiennes aujourd'hui. Elles tiennent en effet d'abord, et de façon classique une place majeure dans la défense, par leur organisation, leurs moyens, leurs missions et par l'aide des pays alliés. Elles développent ensuite, et c'est moins classique, un volet social qui leur donne une place nouvelle dans la société tunisienne.

I- LE CADRE DIPLOMATIQUE DE LA TUNISIE.

11/ La naissance d'une politique de défense basée sur la diplomatie.

111- Le contexte géopolitique lors de l'indépendance de la Tunisie.

La Tunisie est le plus petit pays d'Afrique du nord avec une superficie de 162 155 km² et 1298 kilomètres de côtes, en majorité favorables aux débarquements. Elle est limitée au nord et à l'est par la Méditerranée, au sud-est par la Libye et à l'ouest par l'Algérie.

Située à la pointe nord de l'Afrique à 137 kilomètres de l'Europe, la Tunisie occupe une position centrale en Méditerranée et surplombe par le sud le canal de Sicile. Cette situation lui confère une position géostratégique unique au sein de la Méditerranée, malgré sa petite taille, faisant de la Tunisie un lieu de rencontre des civilisations européenne, africaine et arabo-musulmane.

Lorsque son pays accède à l'indépendance en 1956, Bourguiba connaît les faiblesses de la Tunisie et doit faire des choix pour garantir son indépendance. S'il se sent contraint de soutenir l'Algérie dans sa quête d'indépendance en tant que « frère » arabe et voisin, il est aussi obligé, vu sa taille, de s'appuyer sur un allié puissant qui le protégerait si besoin.

112- Les choix qui en découlent : une orientation vers l'occident.

Le président Bourguiba choisit alors clairement de s'appuyer sur le camp occidental vers lequel le porte son cœur. En effet, déjà en 1943 et alors qu'il est emprisonné, Bourguiba ordonnait à ses disciples de ne pas suivre les Allemands et de rejoindre le camp allié qui allait assurément sortir vainqueur du conflit. En 1950 ensuite, il montrait son attachement particulier aux Etats-Unis en soulignant au Quartier Latin le courage de ce pays qui envoyait ses « boys mourir en Corée pour les valeurs de liberté »¹

Dès lors, anticommuniste et opposé au neutralisme, sûr aussi que seul le monde occidental peut protéger les petits pays de l'expansionnisme communiste, Habib Bourguiba déclare dans son interview du 22 mars 1956 accordé au *Times* : « Si la Tunisie avait à choisir entre l'OTAN et la Ligue Arabe, dans la mesure où cela dépendrait de moi, elle opterait pour l'OTAN ». Bien qu'il mentionne aussi dans cette interview qu'il reste favorable au maintien de relations étroites avec les pays arabes, cette déclaration fait grand bruit dans le monde arabe et notamment en Egypte où Nasser fait déjà pression pour une bataille conjointe de l'Afrique du nord contre la France, option rejetée par la Tunisie et par le Maroc.²

Le contexte de cette époque ne pousse pas particulièrement le président Bourguiba à se tourner vers la France. Celle-ci, pourtant, en perdant un protégé avait espéré trouver un allié et Habib Bourguiba n'y était pas opposé sur le principe. Mais la France a décidé de maintenir des troupes sur le territoire tunisien indépendant pour lutter à la fois contre le trafic d'armes venues d'Egypte et destinées au FLN et contre les combattants algériens qui trouvaient refuge en Tunisie. Cette présence militaire française entraînera des tensions entre les deux pays.

De plus, voulant garder son rôle d'intermédiaire entre la Tunisie et l'occident, la France aurait pu par exemple empêcher à l'époque l'entrée de ce « protégé » dans l'OTAN si Bourguiba l'avait demandé en 1956 suite à ses déclarations au *Times*.

Le bombardement du village de Sakiet Sidi Youssef en février 1958 et l'affrontement pour la base de Bizerte en juillet 1961 marqueront le paroxysme de cette mésentente entre la Tunisie et la France.

¹ GRIMAUD (Nicole), *La Tunisie à la recherche de sa sécurité*, Paris, PUF, 1995, p 31.

² GRIMAUD (Nicole), *La Tunisie à la recherche de sa sécurité*, Paris, PUF, 1995, p 25.

Les combats de Bizerte seront aussi l'occasion de constater la confiance que le président Bourguiba témoigne à l'ONU et en particulier à son assemblée générale puisque le conseil de sécurité, saisi, n'a pas pris les mesures espérées par le leader tunisien. La Tunisie restera attachée à son appartenance à l'ONU et participera à ce titre à des missions humanitaires et à des opérations de maintien de la paix, ce que nous développerons dans la dernière partie sur les missions des forces armées.

Bizerte permettra enfin à la Tunisie de participer au sommet des pays non alignés en 1961 à Belgrade au cours duquel Bourguiba fait un discours sur la décolonisation.

La Tunisie utilise donc la diplomatie comme première arme défensive. Elle s'appuie essentiellement sur l'occident mais reste très attachée au monde arabe en raison de son voisinage direct, de son histoire et de sa religion.

113- Conséquence des choix de 1956 : une politique mûrie exprimée dans le discours de Bourguiba en 1965. Une défense placée sous le signe de la diplomatie.

C'est donc dans le contexte précédemment décrit et développé durant les neuf premières années de l'indépendance que le président Bourguiba, ayant mûri ses choix, peut adopter et annoncer officiellement la diplomatie comme moyen principal de sa politique de défense. Il prononce alors le 14 octobre 1965, suite à un conseil de défense tenu durant l'été 1965 le premier discours consacré aux efforts à accomplir pour garantir l'invulnérabilité de la Tunisie et il déclare : « C'est le rôle de la diplomatie de nous chercher un appui auprès de ceux dont l'intérêt est de favoriser notre indépendance. »³

12/ Les suites du discours de Bourguiba. Application et limites de cette politique.

121- Les relations avec les pays occidentaux.

Alternance régulière entre France et Etats-Unis pour garantir la sécurité.

³ GRIMAUD (Nicole), *La Tunisie à la recherche de sa sécurité*, Paris, PUF, 1995, p 95.

Le choix du président Bourguiba s'est donc porté sur l'occident et en particulier sur les Etats-Unis qu'il admire et sur la France pour des raisons historiques et géographiques. Ce sont essentiellement ces deux pays qui soutiendront toujours la Tunisie face aux dangers qu'elle rencontrera, se reprenant mutuellement le relais selon la situation et les relations du moment avec la Tunisie.

Nous avons déjà vu que les relations avec la France étaient tendues lors de l'indépendance en raison de la guerre d'Algérie. Les accords d'Evian en 1962 et le transfert officiel de la base de Bizerte le 15 octobre 1963 ne permettront pas une amélioration immédiate de la situation à cause des nationalisations de terres de colonisation menées par le gouvernement tunisien le 12 mai 1964 contre l'accord préalable du 12 mars 1963 avec la France. Celle-ci suspend alors son aide financière qu'elle venait juste de rétablir. C'est finalement à partir de 1967 que les relations s'amélioreront avec monsieur Pompidou. Lors d'un entretien avec un journaliste de *Jeune Afrique* en février 1969, monsieur Masmoudi déclarera alors : « Si nous désirons avoir un parapluie sur le plan militaire, les lois géographiques nous amènent à regarder vers l'Europe, et en premier lieu vers la France. »⁴.

En attendant le retour français sur la scène tunisienne, et bien que 1405 cadres soient quand même formés en France entre 1963 et 1967⁵, c'est bien l'armée américaine qui était devenue le premier partenaire de la Tunisie pour l'équipement de son armée quand la France a supprimé toute aide économique et qu'elle a cessé son aide en matériel prévue pour la création de l'armée tunisienne en 1957. Après des fournitures d'armes britanniques, américaines, égyptiennes ou yougoslaves entre 1957 et 1959, et suite à la mission Anderson en été 1959, les Etats-Unis ont pris en charge l'équipement de l'armée de terre tunisienne entre 1960 et 1964. Les Etats-Unis maintiendront en fait leur soutien régulier jusqu'en 1974, année durant laquelle ils se désengageront financièrement, en continuant à garantir la sécurité du pays, tandis que la France prendra le relais. L'aide américaine à la Tunisie reprendra en 1980 suite à la tentative de déstabilisation à Gafsa menée indirectement par Kadhafi.

C'est finalement là l'illustration de l'effet de balancier qui s'exerce successivement entre la France et les Etats-Unis dans leur rapport de protection globalement permanente à la Tunisie, depuis l'indépendance en 1956 jusqu'à nos jours.

⁴ GRIMAUD (Nicole), *La Tunisie à la recherche de sa sécurité*, Paris, PUF, 1995, p 104-105.

⁵ GRIMAUD (Nicole), *La Tunisie à la recherche de sa sécurité*, Paris, PUF, 1995, p 100.

Même lorsque la France se rapproche de la Tunisie, et notamment en 1969, elle n'envisage pas plus que les Etats-Unis un accord de défense avec la Tunisie, notamment pour ne pas favoriser l'un des Etats du Maghreb par rapport aux autres. Elle insistera en revanche encore en novembre 1975 par la voix du président Valéry Giscard d'Estaing sur son attachement à la stabilité politique en Méditerranée, ainsi qu'à l'indépendance et à la sécurité des Etats et notamment de la Tunisie. En 1976, Etats-Unis et France s'entendent pour résoudre le problème de la sécurité tunisienne par une garantie non formalisée fournissant un parapluie à deux têtes. La France réagit ainsi rapidement aux menaces pour assurer le maximum de crédibilité à cette solution volontairement non écrite, avec par exemple le survol de Mirages et la présence de navires dans le Golfe de Gabès après des incursions aériennes libyennes en Tunisie dès cette période.

Malgré les crises passagères entre la France et la Tunisie, les relations sont à la fois traditionnelles et stratégiques, en raison de l'histoire, de la culture, de la densité de la coopération et des flux humains touristiques ou migratoires, des investissements et des flux financiers et commerciaux entre les deux pays. Les échanges économiques et le tourisme ainsi que la coopération de défense sont encore très développés avec la France, même si l'on peut noter un abandon progressif de la francophonie du fait essentiellement de la France qui a retiré par exemple les professeurs français et fermé des lycées français. Les visites du ministre de la défense ou du secrétaire d'Etat aux anciens combattants en 2003 montrent le soutien toujours officiel de la France, soutien qui n'exclut pas les critiques sur le manque de respect des droits de l'homme, même si elles sont toujours mesurées.

Concernant les relations actuelles entre les Etats-Unis et la Tunisie, deux approches semblent possibles à considérer.

Certains spécialistes du Maghreb pensent que les Etats-Unis ont fait pression sur le président Ben Ali , notamment par le biais du secrétaire d'état Colin Powell, pour un développement de la démocratie dans le pays. Cette pression aurait poussé le gouvernement tunisien à chercher d'autres partenaires pour son « parapluie » et aurait ainsi permis le développement de relations avec la Grèce, la Turquie, l'Espagne, l'Italie et l'Allemagne.

D'autres spécialistes estiment que les Etats-Unis sont au contraire satisfaits de la force du pouvoir en place qui leur permet de circuler librement en Méditerranée, la population ne pouvant s'opposer par aucun moyen à la politique extérieure américaine. Il n'y aurait donc

pas d'exigences posées par les Etats-Unis sur le président Ben Ali. A l'appui de cette analyse, il faut constater d'une part qu'il n'existe en fait pas de presse libre ni critique en Tunisie, qui pourrait ouvrir sur une démocratisation en douceur et d'autre part qu'aucun pays occidental ne s'oppose ouvertement à la censure pratiquée en Tunisie sur les journaux importés comme « Le Monde », « Le Point » ou « Jeune Afrique » par exemple.

Globalement, les Etats-Unis sont satisfaits de la présence d'un allié au Maghreb, en plus de leur allié traditionnel marocain. Ils maintiennent donc quasi-continuellement leur soutien au régime tunisien depuis l'indépendance, mais leur politique, plus globale, s'étend à toute la Méditerranée. Sachant que le marché intérieur tunisien, fort de dix millions d'âmes environ intéresse peu les Etats-Unis sur le plan économique (situation qui pourrait évoluer si un Maghreb arabe était effectif), les Américains laissent encore le leadership occidental à la France dans les relations extérieures de la Tunisie. Les Etats-Unis auraient donc tendance à rester les « junior partners » dont ils avaient endossé le rôle, sauf dans le domaine du renseignement que la Tunisie fournit plus facilement aux Américains qu'aux Français.

L'ouverture des archives tunisiennes permet par exemple aux Etats-Unis d'avoir accès à des informations dans le cadre de leur lutte contre le terrorisme, ce qui ne les pousse pas, encore une fois, à faire pression sur le régime tunisien en place.

Entente avec autres pays occidentaux.

Outre ses relations principales avec les Etats-Unis et la France, la Tunisie compte d'autres partenaires dans le monde occidental, que ce soit par le biais de l'Union Européenne ou par des accords bilatéraux.

On peut citer en particulier des relations avec la Grèce qui a fourni elle aussi des places aux étudiants tunisiens quand les relations avec la France étaient difficiles.

Il faut aussi citer les relations particulières entre l'Italie et la Tunisie qui a pu profiter des aides liées à l'offensive diplomatique internationale de l'Italie du début des années 80 et 90, faisant de l'Italie le deuxième bailleur de fonds de la Tunisie, derrière la France⁶.

⁶ Mémoire de géopolitique du Capitaine de Frégate Andréa Romani en mai 2002 : « Les relations de l'Italie avec la Libye et la Tunisie : analyse historique et perspectives futures. »

Il est dit que l'Italie aurait joué un rôle dans la prise de pouvoir du président Ben Ali par le biais du SISMI (service secret militaire italien) en 1987, pour garantir ses intérêts énergétiques. Cette information, confirmée par l'Amiral Fulvio Martini, alors chef du SISMI a été démentie par M. Bettino Craxi, Président du Conseil et par M. Giulio Andreotti, ministre des affaires étrangères en 1987. L'Italie et la Tunisie ont développé des relations privilégiées au travers de contacts politiques, de relations économiques et de programmes de coopération culturelle et militaire particulièrement développés depuis une quinzaine d'années. On retrouve cette convergence des deux Etats dans le partenariat euro méditerranéen de Barcelone comme dans le « dialogue 5+5 » auxquels ils participent.

On peut aussi évoquer une tentative d'ouverture à l'est avec notamment le plus fort engagement financier soviétique envers la Tunisie en août 1961. Mais cette ouverture est remise très tôt en cause par la politique algérienne qui veut se démarquer de ses voisins et s'appuie militairement sur l'Union soviétique dont la Tunisie ne peut alors plus se faire un allié. La Tunisie reste donc dans l'orbite occidental.

122- La Tunisie et le dialogue euro-méditerranéen.

La Tunisie est depuis longtemps attachée à l'intégration économique et à la coopération tous azimuts entre les pays des deux rives. Elle favorise toute initiative visant au rapprochement et a été le premier pays du sud de la Méditerranée à signer un accord de partenariat avec l'Union Européenne le 17 juillet 1995. La coopération entre les deux rives de la Méditerranée est aujourd'hui particulièrement importante car l'Union européenne est le premier partenaire de la Tunisie pour les échanges commerciaux (75%), les investissements (2/3 environ) et le tourisme (environ 80%).

Dans le processus de Barcelone initié en novembre 1995 et réunissant 27 pays du pourtour méditerranéen pour la création d'une zone de libre échange en 2010, la Tunisie joue un rôle constructif et modérateur dans les discussions, notamment au sein du « groupe arabe »⁷. Elle est en revanche préoccupée par les lenteurs de la mise en oeuvre de la coopération. Le principal grief de la Tunisie porte sur le programme MEDA. Elle estime son

⁷ Rapport d'information sur le partenariat euro-méditerranéen présenté par monsieur Michel Vauzelle, député et enregistré à la Présidence de l'Assemblée Nationale le 23 juin 1999.

enveloppe insuffisante et plaide pour un assouplissement des procédures d'engagement des crédits. Concernant le processus de Barcelone, il faut avouer que si le volet économique et financier fonctionne plutôt bien, le volet politique et de sécurité et le volet social, culturel et humain rencontrent des difficultés, en raison de la guerre au Moyen- Orient, en particulier, et aussi en raison des conditions à respecter sur les droits de l'homme.

La Tunisie participe aussi à la Coopération 4+3 devenue 5+5 dans la mesure où elle en espère des avantages tels que des actions de formation ou la fourniture de matériels: le ministre de la défense français considère pour sa part cette coopération comme un laboratoire pour développer le processus de Barcelone en matière de défense et sécurité. Tunis a accueilli le premier sommet des Chefs d'Etat du dialogue 5+5 en décembre 2003. Une réunion s'est déroulée aussi le 21 décembre 2004 à l'issue de laquelle les ministres des 10 pays ont conclu une déclaration d'intention, exprimant leur « volonté de développer une initiative de coopération multilatérale dans le but de promouvoir la sécurité en Méditerranée occidentale ». Ils y reconnaissent que « les pays littoraux sont tous autant concernés par les problèmes de sécurité dans la région méditerranéenne et que la cohésion entre [leurs] pays est la meilleure façon de les régler ». Là encore, il semble quand même que le processus de développement soit assez lent malgré les effets d'annonce.

123- Relations au sein du monde arabe. Position par rapport aux pays du Maghreb.

Le chef de l'Etat tunisien doit faire face globalement à deux problèmes, d'abord celui d'un voisinage quelque peu turbulent jusqu'en 1989, ensuite celui d'un équilibre à trouver entre le rattachement de son pays au clan occidental et son arabité naturelle.

L'Algérie et la Libye : un voisinage turbulent et menaçant à une époque.

Il semble que l'Algérie et la Libye se seraient satisfaites d'un partage de la Tunisie par le passé, mais la maturité que ces Etats ont acquise favorise aujourd'hui la paix locale. La Tunisie s'est donc réconciliée avec son environnement géopolitique par l'affermissement de ses relations avec les pays « frères » et notamment avec ses voisins directs, malgré un problème rémanent de contrôle des frontières qui favorise l'immigration clandestine et le trafic de produits de consommation.

Concernant la géographie opérationnelle, il existe deux couloirs de pénétration par l'ouest, le premier étant axé sur l'oued Medjerda et le second appelé dorsale. Il existe aussi deux couloirs de pénétration au sud dont le couloir de Jefara. Ce sont autant de couloirs qui auraient pu servir à l'Algérie ou à la Libye pour entrer dans le pays. Des champs de mines posés le long des frontières algérienne et libyenne permettaient notamment de se préserver d'une invasion. Ces champs de mines, au nombre de neuf et positionnés entre la côte, en région de Ras Jedir, et le sud, près de Borj El Khadra, sont aujourd'hui pris en compte par l'ONU pour être dépollués.⁸

Lors de la guerre d'indépendance de l'Algérie, la Tunisie avait misé sur le GPRA jugé plus modéré. A l'indépendance, elle doit finalement voisiner avec Ben Bellah, proche de Nasser, en 1963. Cette situation présente des dangers pour la Tunisie qui connaît toujours le risque yousséfiste malgré l'élimination du chef Salah Ben Youssef - ancien leader historique tunisien en désaccord avec Bourguiba car panarabe et nassériste qui, après avoir été obligé à l'exil, a été assassiné plus tard en Suisse -, puisque le nouveau gouvernement algérien soutient dans la région de Metlaoui et Sfax le dénommé Ibrahim Tobal, ancien bras droit de Salah Ben Youssef au Caire. La Tunisie a peur aussi face à la conjonction algéro-égyptienne qui s'amorce, notamment avec la mise en œuvre de la solidarité militaire de Nasser envers Ben Bellah lors du conflit algéro-marocain en octobre 1963. Le président Bourguiba craint finalement d'être la première victime en cas de volonté d'extension de leur révolution sur toute l'Afrique du nord de la part de l'Algérie et de l'Egypte. Il est alors tenté d'entrer dans le clan progressiste arabe, ce qui explique par exemple les nationalisations des terres étrangères en mai 1964 déjà évoquées ou l'établissement de relations avec la Chine. Ces options progressistes permettent un moment à Habib Bourguiba d'espérer que Ben Bella revienne sur le tracé des frontières puisque la Tunisie maintient ses prétentions à une révision territoriale au Sahara. Mais les « promesses » de Ben Bella restent finalement lettre morte vu les conditions imposées. La montée en puissance algérienne et le développement de son armée grâce au pétrole inquiéteront la Tunisie, la rapprocheront de l'occident et la pousseront à s'armer malgré son hostilité à la course aux armements. L'arrivée de Kadhafi au pouvoir en Libye poussera le président Bourguiba à céder à l'Algérie sur le tracé des frontières le 6 janvier 1970 pour éviter d'être exposé à deux voisins simultanément dangereux. La décennie

⁸ Mission d'évaluation des Nations Unies de la problématique des mines et munitions non explosées en Tunisie. Site United Nations Mine Action Service (UNMAS) Documents : http://www.mineaction.org/unmas/refdocs.cfm?doc_ID=1199

suivante permettra un rapprochement fragile, soumis aux aléas politiques, avec par exemple les problèmes de gazoduc reliant normalement l'Algérie à l'Italie via la Tunisie, ou surtout avec le soutien tunisien au Maroc lors de la crise du Sahara occidental face à l'Algérie, soutien qui pèsera sur les relations entre Tunisie et Algérie de Boumédiène jusqu'en 1980. L'arrivée de Chadli au pouvoir en Algérie permettra l'amélioration des relations entre les deux pays. Actuellement, l'Algérie est satisfaite de la situation avec la Tunisie qui assure la sécurité sur leur frontière commune, ce qui lui permet la disponibilité de troupes pour la chasse aux islamistes.

Le colonel Kadhafi accède au pouvoir en septembre 1969. Il est nassérien et rêve d'unité arabe. Ayant échoué dans sa proposition d'union à l'Égypte en 1972, il propose une fusion très proche d'être votée en janvier 1974 à la Tunisie. Celle-ci s'y refusant au dernier moment, le chef libyen mènera de nombreuses actions pour essayer de renverser le pouvoir, alliant les actes terroristes, comme la tentative d'assassinat du premier ministre tunisien Nourra en 1976, les attaques aux postes frontières ou le soutien implicite à l'UGTT (Union Générale des Travailleurs Tunisiens), centrale syndicale dont l'opposition au gouvernement culminera avec la journée sanglante du 26 janvier 1978. Kadhafi utilise aussi l'arme économique en expulsant les travailleurs tunisiens immigrés en Libye alors que la situation du chômage en Tunisie est déjà grave et il maintient la querelle juridique sur la propriété du plateau continental de Gabès riche en pétrole.⁹

Le président Kadhafi fait enfin et surtout mener une opération de déstabilisation à Gafsa en janvier 1980 par le biais d'une soixantaine d'opposants tunisiens, avec la participation active d'Algériens. Il espérait en effet être appelé au secours de la Tunisie confrontée à une révolte. Cette tentative a avorté d'une part parce que la population tunisienne est restée calme et d'autre part parce que la situation a été rétablie en une semaine par l'armée tunisienne supportée logistiquement par le Maroc puis la France.

Le leader libyen est ensuite assez calme jusqu'en 1985 où il renvoie à nouveau plusieurs milliers de travailleurs tunisiens avec un projet d'invasion du pays. La situation s'améliore finalement avec la signature du traité d'Union le 17 février 1989 et la Libye représente par exemple aujourd'hui 10 % du commerce extérieur de la Tunisie.

⁹ DAGUZAN (Jean-François) *Le dernier rempart ? Forces armées et politiques de défense au Maghreb*. Editions Publisud, 1998. P 66-67.

Quoi qu'il en soit, et même si les tensions sont aujourd'hui apaisées, la montée en puissance de l'Algérie en 1963 et la menace libyenne de 1969 à 1989 ont montré les limites du système de défense basé sur la diplomatie et ont poussé la Tunisie à s'armer malgré la volonté initiale du pouvoir politique, au moins pour résister 3 à 4 jours à un envahisseur en attendant l'intervention d'un allié.

A la recherche d'un équilibre entre arabité et rattachement à l'occident.

La difficulté pour le président tunisien a toujours été aussi de préserver un équilibre entre l'appartenance de son pays au monde arabe, d'une part et son attachement à l'occident, d'autre part. Le président Bourguiba a été très tôt en conflit avec Nasser qui voulait dominer le monde arabe et il a subi l'hostilité des non-alignés pour ses positions pro-occidentales.

Le président Ben Ali semble avoir essayé d'acquiescer un peu plus d'indépendance vis-à-vis des Etats-Unis sans rompre avec ses alliés occidentaux, comme l'a montré par exemple la position de la Tunisie sur la guerre du Golfe en 1991. La Tunisie dit encore aujourd'hui considérer l'intégration maghrébine comme un choix stratégique, vital et irréversible¹⁰.

La Tunisie est membre de la Ligue des Etats Arabes et cherche aujourd'hui à en maintenir la cohésion, malgré deux départs dans le passé. Suite aux accords de camp David entre l'Egypte et Israël, elle a par exemple abrité le siège de la Ligue arabe pour éviter plus de dommages à la ligue entre 1979 et la réconciliation arabe avec l'Egypte en 1990. La Tunisie voudrait aujourd'hui consolider l'action arabe commune et contribue au processus de réforme de la Ligue des Etats Arabes et à la modernisation de ses structures. Le 16eme sommet arabe des 22 et 23 mai 2004 à Tunis a été l'occasion de mettre en œuvre ces objectifs.

Concernant l'Union du Maghreb Arabe, elle a permis de garantir les pays contre un conflit, donc de sécuriser la Tunisie. Celle-ci veille aujourd'hui à préserver les acquis de l'organisation, surmonter les difficultés et activer la construction de l'Union dont elle serait le principal bénéficiaire en profitant de la puissance de ses voisins si le niveau régional se développait réellement.

¹⁰ « Axes de la politique étrangère de la Tunisie ». Site de l'Ambassade de la République Tunisienne en France.

La Tunisie entend jouer un rôle au sein de la Ligue arabe et de l'Union du Maghreb Arabe, même si elle sait ne pas pouvoir y jouer le rôle de leader. Ainsi le président Ben Ali exerce-t-il la présidence de la Ligue arabe jusqu'en 2005. Quoi qu'il en soit, et malgré la volonté affichée, la Ligue des Etats Arabes et l'Union du Maghreb Arabe semblent encore rester un vœu pieu en raison des difficultés inter-étatiques qui perdurent. Il suffit par exemple de comparer le travail accompli par l'Union Européenne depuis la création de la Communauté Européenne par la signature du traité de Rome le 25 mars 1957 au travail de la Ligue Arabe créée par traité du 22 mars 1945. Monsieur Baccar Touzani, ancien ministre tunisien, écrivait par exemple dans « L'Intelligent » N°2287 du 7 au 13 novembre 2004 que la part des contributions provenant des diverses ligues islamiques, arabes, maghrébines africaines ou même francophones sur le développement économique, culturel ou social de la Tunisie « avoisinerait 0% ».

La Tunisie tient enfin aussi un discours original de la part d'un pays arabe sur le problème israélien puisqu'elle prône depuis longtemps au Proche-Orient la mise en place d'une solution pacifique. Elle a participé à ce titre à la conférence de Madrid et soutenu le processus de paix au Moyen-Orient. C'est notamment en raison du soutien très affirmé des Etats-Unis à l'état hébreu que le président Bourguiba adoptera cette position non défavorable à Israël. En effet, quoique défenseur de la cause palestinienne, le président Bourguiba invite dès 1965, dans son discours célèbre de Jéricho, à reconnaître Israël et à s'orienter vers une solution politique plutôt que militaire. Ce discours, mal reçu, entraîne à la fois la rupture des liens avec nombre de pays arabes et l'incompréhension de l'opinion publique tunisienne.

Pour garder l'équilibre, le président Bourguiba accueille l'OLP à Tunis à partir du 10 août 1982 pour rassurer la population tunisienne sur son arabité. Toutefois, le bombardement du quartier général de l'OLP à Hamman Chott le 1^{er} octobre 1985 par des avions israéliens montre à Tunis que le soutien américain à Israël est indéfectible et que le soutien trop affirmé à la cause palestinienne risque d'avoir des conséquences sur ses relations avec les Etats-Unis. Dès lors, le président Bourguiba obtient le départ de l'OLP. Le président Ben Ali continuera la politique de son prédécesseur vis-à-vis du Proche-Orient et favorisera la reprise du dialogue entre les intervenants jusqu'en 1996 et la deuxième intifada qui sonnera le glas de la détente. Bien que la Tunisie n'ait plus de représentant en Israël depuis 1997, les Etats-Unis lui savent gré d'avoir eu une position réaliste et ouverte malgré son arabité.

II- UNE ARMEE PEU DEVELOPPEE EN RAISON DE DIFFICULTES INTERNES.

21/ Un contexte financier difficile.

Le discours du président Bourguiba prononcé le 14 octobre 1965 est fondé « sur un paramètre principal, celui des moyens »¹¹ dont dispose la Tunisie. Le gouvernement estime, en comparant sa situation à celle des pays voisins, que son armée, « quels que soient ses effectifs ou son armement, ne saurait à elle seule décourager ou repousser une agression », puisque l'Algérie comme la Libye ultérieurement peuvent compter sur leurs ressources pétrolières pour s'équiper en matériel soviétique, ce qui n'est pas le cas de la Tunisie. Celle-ci décide donc, choix sans doute douloureux, de faire effort sur le développement économique, la prospérité et l'élévation du niveau de vie de ses citoyens plutôt que sur le développement de ses moyens de défense.

Pourtant, face à la puissance de l'Algérie et surtout face au danger libyen à partir de 1969, la Tunisie a été obligée de s'armer, comme nous l'avons déjà vu au chapitre précédent. Les dépenses militaires ont donc sextuplé entre 1972 et 1981, notamment parce qu'elles partaient de très bas. La part des dépenses militaires par rapport au PNB a donc triplé durant cette période. La Tunisie qui ne dispose que de peu de matières premières et énergétiques doit à l'époque accepter un énorme effort financier. Les systèmes de dons, prêts et crédits proposés notamment par les Etats-Unis et la crise qui touche les pays du Maghreb obligent le gouvernement à une certaine rigueur malgré la lutte contre l'ennemi intérieur islamiste. Le recours à l'emprunt sur le marché international en 1982 et l'intervention du Fonds Monétaire International entre 1983 et 1985 conduisent la Tunisie à subir un plan d'ajustement structurel en 1986, mais sans rééchelonnement de la dette.

22/ Un contexte politique difficile.

221- Un danger pour le politique.

¹¹ GRIMAUD (Nicole), *La Tunisie à la recherche de sa sécurité*, Paris, PUF, 1995, p 95.

Lors de l'accès à l'indépendance, le président Bourguiba met en place des institutions inspirées du système français qui mettent l'armée en retrait par rapport à la scène politique. Les forces armées se doivent d'être à ses yeux le bras séculier mais discret du pouvoir politique et la constitution tunisienne confère donc au président la fonction de Chef suprême des armées. Cette situation reste d'actualité après le coup d'état du général Ben Ali en 1987.

En fait, Bourguiba est foncièrement méfiant vis à vis des armées depuis les coups d'Etat qu'il a observés lors de son séjour au Moyen-Orient dans les années 1950. Le président Ben Ali dira par exemple dans un entretien accordé au journal *Le Monde* le 10 septembre 1988 : « Ce n'est un secret pour personne que j'ai appartenu à l'armée et que Bourguiba a toujours tenu l'armée en haute suspicion. »

Cette suspicion de Bourguiba a d'ailleurs été largement renforcée dès 1962 lorsque des militaires qui ne lui sont pas favorables au début de l'indépendance tentent un coup d'état qui implique Yousséfistes et communistes au sein même de l'armée. Cette tentative qui visait à son élimination et qui échoue in extremis entraîne aussi une purge des différents courants pré-indépendantistes. Le parti communiste est déclaré illégal et les partisans de Ben Youssef sont emprisonnés ou contraints eux aussi à l'exil.

La méfiance renforcée de Bourguiba vis-à-vis des armées le poussera à s'appuyer fortement sur les services de sécurité intérieure, tout en maintenant ses armées à un niveau relativement faible en hommes et en matériels et en équilibrant les centres de pouvoir.

L'histoire pourrait sembler montrer que le président Bourguiba avait raison de se méfier des militaires, puisque c'est finalement le général Ben Ali qui l'a renversé le 7 novembre 1987. Cette arrivée au pouvoir d'un militaire pourrait paraître un « accident », mais elle s'explique par le pouvoir donné à la sécurité intérieure. En effet, Saint-Cyrien et militaire, le général Ben Ali utilise pour sa prise de pouvoir à la fois le mécontentement des militaires obligés à des missions de maintien de l'ordre et la solidarité de deux camarades de promotion, le commandant de la garde présidentielle Ben Amar et le chef d'état-major Es-Cheik. Le président Ben Ali les remerciera d'ailleurs en les nommant respectivement ministre de l'intérieur et ministre de la défense avant de les replacer à des postes plus honorifiques et moins dangereux pour lui. Mais surtout Ben Ali n'a finalement que très peu servi dans l'armée « traditionnelle » puisqu'il a servi très tôt dans le renseignement, puis dans des postes en ambassade et quinze ans à la tête de la sûreté nationale avant de devenir ministre de

l'intérieur et premier ministre juste avant son coup d'Etat. Ce sont donc la sûreté nationale et le ministère de l'intérieur qui sont influents plus que les armées et le ministère de la défense.

Pour éviter que les différentes armées puissent être fédérées, il n'y a eu qu'épisodiquement un chef d'état-major général, équivalent du chef d'état-major des armées (CEMA) en France. Le chef d'état-major de l'armée de terre (CEMAT) actuel, le général de brigade Rachid Amar, fait donc office de CEMA en tant que doyen des chefs d'état-major. Le général de brigade Amar est artilleur et a été formé en France. Il est l'ancien directeur de la sécurité, a été attaché de défense à Paris et a pris ses fonctions de CEMAT le 17 mai 2002. Il a succédé au général de brigade Skik, tué en hélicoptère le 30 avril 2002 avec deux commandants de brigades, le commandant de l'artillerie et le commandant des transmissions. L'armée, en partie décapitée, n'avait été remise complètement sur pied qu'à l'automne 2002.

Le chef d'état-major de l'armée de l'air est le général de brigade aérienne Ben M'hammed. Le chef d'état-major de l'armée de mer, le capitaine de vaisseau major Al Arbi Tahar devrait passer commodore (équivalent de contre-amiral) en 2006 puisqu'il est en place depuis septembre 2003. Ces grades de « colonel major » ou de « capitaine de vaisseau major » sont symptomatiques de la méfiance du politique. Ils ont en effet été créés dans les années quatre-vingt dix pour les colonels anciens n'ayant pas atteint l'âge de la retraite, de façon à ne pas avoir trop d'officiers généraux dans l'armée tunisienne. Ainsi, l'armée de terre tunisienne ne compte pas plus de 5 ou 6 généraux en même temps, la marine un seul amiral - sauf une fois pendant un an où elle a compté deux amiraux – et l'armée de l'air un seul général.

Il faut noter enfin que les militaires n'ont toujours pas le droit de voter.

222- La sécurité intérieure.

La sécurité intérieure repose essentiellement sur 2 forces gérées par le ministre de l'Intérieur. On peut noter que le budget du ministère de l'Intérieur est supérieur à celui de la Défense et la priorité mise sur le ministère de l'Intérieur peut être illustrée par exemple par la comparaison entre l'état des casernes des armées et celui des bâtiments du ministère de l'Intérieur. La préférence pour le ministère de l'intérieur peut être aussi démontrée par la lenteur avec laquelle l'armée a réussi à mettre en place son système de brigades, organisation décidée seulement en 1970, ou par le fait que l'aviation n'a jamais eu le budget nécessaire pour remplacer ses avions F5 par des F16 comme elle l'avait souhaité un moment.

La police ou sûreté nationale, forte de 23 000 hommes, reste l'outil fondamental du pouvoir et exerce une surveillance très pointue et permanente de la population, créant par là un climat de sécurité, certes, mais aussi de crainte pour les individus face à des dénonciations ou des arrestations abusives. La police, en tant qu'outil fondamental est donc particulièrement privilégiée par rapport aux armées en matière de logement, d'armement ou d'équipements.

La Garde nationale, forte de 17 000 hommes correspondrait plutôt à la gendarmerie nationale en France, mais plus impliquée dans les tâches de police telles que la surveillance et la présence sur le territoire, grâce à un maillage particulièrement développé. La Garde nationale intervient sur 82% du territoire au profit de 49% de la population et assure la surveillance de 1300 kilomètres de frontières terrestres, 1200 kilomètres de côtes et 16522 kilomètres de routes. Du point de vue de l'image au sein de la société, le fait qu'un commandant militaire ait une voiture de service est certes attirant pour le recrutement, mais cette hypothèse est quelque peu battue en brèche par l'octroi d'un véhicule de service dès le grade de lieutenant au sein de la Garde nationale !

L'armée pour sa part est contrôlée et encadrée par le pouvoir politique grâce à un organisme ad hoc : la sécurité militaire. Chaque unité militaire compte un officier de sécurité militaire dans ses rangs qui rapportera tous propos et actions « déplacés » vis-à-vis du régime. Le chef de la sécurité militaire est toujours issu de l'armée de terre. C'est actuellement le colonel-major ou général HADAD. Face au danger islamiste notamment, cette sécurité militaire a exercé une surveillance constante au sein des forces armées. Les membres de la sécurité militaire sont issus des rangs des armées et ont pour principale mission la sécurité intérieure dont ne s'occupe pas l'armée. Cette fonction de police remplie par la sécurité militaire avec des méthodes parfois brutales lors de la chasse aux islamistes peut avoir terni l'image des armées auprès de la population, ce qui a contribué à les séparer.

223- Le problème de l'islamisme et du terrorisme.

Le développement de l'islamisme en Tunisie est dû certes à la disparition d'un islam traditionnel, mais surtout à l'échec du système économique qui débouche sur un fort taux de chômage, à l'enrichissement et à la corruption des gouvernants ainsi qu'à l'incapacité du gouvernement à proposer une liberté d'expression. Ce dernier facteur fait de la mosquée le

seul endroit privilégié où peut se développer la protestation sociale et politique. Les mouvements islamistes profitent finalement de la crise économique, de celle de l'Etat ainsi que de celle de la société maghrébine. Les armées étant une émanation de la société auront donc en leur sein quelques islamistes que Ben Ali mettra au silence dans sa chasse aux islamistes. Aujourd'hui, vu le système de sécurité intérieure et la surveillance permanente mis en place en Tunisie, il est difficile de commettre un attentat. De ce fait, on ne compte qu'une seule action terroriste d'envergure, à Djerba, le 11 avril 2002. Cette action s'est déroulée loin de la capitale, avec des intervenants extérieurs au pays, notamment venus de France.

Le problème de l'islamisme a développé la surveillance par les policiers en civil, partout et notamment sur les sites touristiques. Il est par exemple courant de trouver un ou deux policiers par hôtel à Djerba et un ou deux autres à chaque carrefour dans la ville, dans le but d'éviter les attentats.

23/ Une volonté de défense globale qui montre ses limites.

Vu ses moyens, la Tunisie a opté pour la doctrine dite de « défense globale » qui vise à organiser la mobilisation de toutes les ressources et de toutes les potentialités humaines et matérielles face aux menaces et agressions.

Le discours de 1965 affirmait ainsi la volonté de l'existence d'un lien étroit entre la nation et son armée, inspirée en partie du modèle yougoslave de Tito. La population civile avait ainsi été déjà utilisée en juillet 1956 sur des barricades pour paralyser l'armée française, puis en juin 1957 et en juillet 1961 pour la bataille de Bizerte. L'emploi de la population civile visait à créer à cette époque une pression politique. Dès lors, le président Bourguiba comptait sur « la cohésion entre l'armée et le peuple, en attendant les secours extérieurs des amis et alliés »¹² et l'intervention de l'ONU. Mais l'expérience de Bizerte a montré que l'utilisation des femmes et enfants pour résister conduisait à un massacre inefficace.

La notion de défense totale réapparaît pourtant notamment en raison de la menace libyenne dans les années 1975, pour que la population participe au harcèlement d'une éventuelle armée d'occupation étrangère. Mais ce principe n'est plus crédible dès 1979. En effet, le principe de défense populaire repose d'abord sur la cohésion sociale, alors que cette cohésion est mise à mal par la montée de l'intégrisme islamique. De plus, malgré la croissance du PNB, la population est frappée plusieurs fois par les difficultés économiques.

¹² GRIMAUD (Nicole), *La Tunisie à la recherche de sa sécurité*, Paris, PUF, 1995, p 95.

Les mouvements sociaux qui s'ensuivent en 1978, en 1983 et 1984 notamment sont sévèrement réprimés et l'armée est engagée de plus en plus dans cette répression, bien qu'elle y répugne. Dès lors, l'armée est plutôt coupée de la population.

D'autre part, la provenance sociale manque d'homogénéité dans les armées. Les soldats effectuant leur service militaire sont en effet souvent des ouvriers ou des fellahs venant des zones les plus défavorisées du pays. Les officiers quant à eux viennent des villes de la côte, notamment des deux centres politiques et commerciaux, Sousse et Monastir, ainsi que des environs de Tunis alors que les autres régions sont plutôt sous-représentées, malgré des efforts croissants pour favoriser l'accès à des cadres compétents de ces autres régions.

Les appelés ont le choix depuis 1978 entre un service militaire complet d'un an ou une affectation individuelle de 15 à 25 jours. Dans ce dernier cas, l'appelé doit verser en contrepartie une fraction de son salaire pendant les 11 mois restants au profit d'un Fonds du service nationale tunisien. Les jeunes appelés des régions les plus défavorisées ont évidemment des difficultés à choisir cette seconde option. Celle-ci semble être pourtant choisie par une large majorité des autres appelés, puisque seulement 25 à 30 % de ceux-ci se rendaient effectivement sous les drapeaux fin 2002, selon un article du journal « Le Monde » paru le 28 décembre 2002. Selon le même article, l'idée avait été émise d'un service militaire obligatoire pour les femmes à partir de mars 2003. Cette innovation répondait au désir traditionnel du pouvoir tunisien de légiférer dans le sens de l'égalité entre hommes et femmes, méthode utile contre la montée de l'islamisme. Cependant, cette proposition de loi de l'ex-ministre de la défense n'a pas été votée au parlement par peur d'une réaction « musulmane » face à l'émancipation de la femme et du fait que les femmes ne soient pas particulièrement motivées par l'obligation de service militaire.

Enfin, la « défense civile », partie non militaire de la défense généralisée qui recouvre l'interaction et la coordination des actions à entreprendre dès le temps de paix pour parer à toute éventualité et à toute menace, est définie comme ne faisant que compléter et soutenir la défense militaire dans ses actions de lutte armée.

III- LES ARMEES : UNE PLACE MAJEURE DANS LA DEFENSE ET UN ROLE NOUVEAU DANS LA SOCIETE TUNISIENNE.

31/ Le rôle majeur des armées dans la défense tunisienne.

Nous avons vu précédemment que la politique de défense voudrait s'articuler autour d'une doctrine de défense globale mais que cette volonté tenait plus de l'effet d'affichage que de la réalité concrète. Quoiqu'il en soit, et même dans ce concept de défense globale, le discours officiel montre que la composante militaire de la défense constitue le noyau dur autour duquel s'articule le système de défense.

311- Organisation et moyens des armées.

Monsieur Eddi M'Henni, nouveau ministre de la défense depuis le remaniement ministériel de novembre 2004, est un ancien médecin qui fut d'abord ministre de la santé puis ministre de l'intérieur pendant un an, avant de prendre sa fonction actuelle de ministre de la défense. Son prédécesseur, monsieur Dali Jazi était très francophile mais a quitté le gouvernement pour raisons de santé.

Le décret N°79-735 du 22 août 1979 et les décrets qui l'ont complété ou modifié portent sur l'organisation du ministère de la défense nationale. Si les armées n'ont pas de chef d'état-major général à leur tête, elles ont un conseil supérieur des armées (CSA) qui, sous l'autorité du ministre de la défense, regroupe les 3 chefs d'état-major des différentes armées ainsi que le chef de la sécurité militaire et l'inspecteur général des armées, le général de brigade Haddad actuellement. Les réunions du CSA se déroulent en présence du chef de cabinet du ministre de la défense, représentant du ministre, militaire depuis 2001 ou 2002, alors que c'était un civil auparavant.

Le ministre de la défense est aussi chargé de prévoir et préparer dès le temps de paix et « dans le cadre de la défense populaire généralisée » la mobilisation, mais cette mission appartient plus à l'effet d'affichage déjà évoqué pour la défense généralisée qu'à la réalité.

L'armée de terre qui compte environ 27 000 hommes est organisée en trois brigades mécanisées, une brigade saharienne et un groupement de forces spéciales.

Les brigades mécanisées sont composées de 2 régiments d'infanterie mécanisée et d'un régiment de blindés. Les matériels principaux de ces brigades mécanisées sont les véhicules blindés M113 et les chars M60 d'origine américaine.

L'état-major de la 2^{ème} brigade mécanisée est situé à Béja et sa zone de responsabilité, la bande nord de la Tunisie, est une région montagneuse.

L'état-major de la 3^{ème} brigade mécanisée est situé à Kairouan et sa zone de responsabilité, la bande centrale de la Tunisie, est une région sahélienne avec des steppes.

L'état-major de la 1^{ère} brigade mécanisée est situé à Gabès et sa zone de responsabilité, la région nord du Sahara, est un couloir face à l'Algérie.

La brigade saharienne, composée d'un ou deux régiments d'infanterie et d'un régiment de reconnaissance sur AML 90 PANHARD françaises (régiment intervenu lors des événements de Gafsa en 1980). Cette brigade située à Remada est entraînée au combat désertique.

Le groupement de forces spéciales de Bizerte est un bon régiment parachutiste qui dépend directement du chef d'état-major de l'armée de terre et qui compte des postes permanents sur tout le territoire avec des missions de police, y compris au sein de l'armée si besoin.

L'armée de l'air pour sa part compte 4900 hommes avec un escadron de F5 dont dix appareils environ sont opérationnels et une douzaine d'avions de transport du type C130.

La marine avec environ 5400 hommes compte 3 régions maritimes, articulées autour de 3 bases navales, respectivement à Bizerte, Kélibia et Sfax. Elle est équipée de 19 patrouilleurs, vedettes et escorteurs côtiers.

312- Les missions traditionnelles des armées.

Les missions des armées sont définies dans le décret N° 75-671 du 25 septembre 1975. Dans le cadre de ce décret, les armées participent au maintien de l'intégrité du territoire. Nous avons vu que le président Bourguiba avait su très tôt que ses armées ne pourraient pas être comparables en volume à celles des voisins. Aussi est-il raisonnable et courant d'estimer que la mission de défense de l'intégrité du territoire viserait à résister 3 ou 4 jours en attendant

l'intervention d'un pays allié. Même dans le contexte actuellement calme, cette mission est fondamentale pour les armées seules aptes à la mener, puisqu'elle conditionne la crédibilité du système fondé sur la diplomatie.

Armée de terre.

Conformément au décret déjà cité, l'armée de terre participe aussi à la mission de maintien et de rétablissement de l'ordre public à la demande des autorités civiles compétentes. En raison du danger islamiste, elle exerce à ce titre la surveillance contre l'immigration clandestine face à la frontière algérienne, en deuxième rideau derrière la Garde nationale, ce qui ne satisfait sans doute pas les militaires. Comme nous l'avons vu dans la première partie, il n'y a actuellement aucune menace directe de la part des pays du Maghreb et l'ennemi éventuel réside plus particulièrement dans l'islamisme politique. La crainte de troubles rejait sur le problème économique du tourisme qui pourrait diminuer.

L'armée de terre doit aussi participer aux missions de lutte contre les calamités naturelles. C'est dans ce cadre qu'elle est intervenue lors des inondations en septembre 2003. Le lien armée-nation, bien qu'émoussé par rapport aux discours de 1965, comme nous l'avons démontré précédemment, reste en effet nécessaire pour l'armée. C'est pourquoi celle-ci doit recentrer aussi ses missions sur l'aide à la population.

On peut ajouter que l'armée de terre a aussi des troupes renforcées par des unités méharistes notamment, aux frontières dans le sud, pour le trafic de drogue, d'armes et pour la lutte contre l'immigration clandestine.

Armée de mer (nom officiel de la marine).

L'armée de mer est chargée de l'action de l'Etat en mer. A ce titre, elle participe à la lutte contre la pollution. L'Etat a en effet particulièrement peur du pétrolier qui s'échouerait, provoquerait une marée noire et ferait baisser le tourisme. La marine mène aussi dans ce cadre des missions d'assistance aux victimes des naufrages ainsi que des actions de surveillance des pêches, notamment face aux pêcheurs siciliens, ou des opérations de lutte contre les clandestins vers l'Europe.

Dans le cadre du décret cité plus haut, l'armée de mer lutte contre l'infiltration des intégristes islamistes en provenance d'Algérie, par la mer du côté de TABARKA

Armée de l'air.

L'armée de l'air est chargée de la protection de l'espace aérien avec son escadrille de F5 et son système de radar SYDAT d'origine française. Son unité de C130 est chargée des récupérations de pièces de rechange dans les autres pays, des opérations de relèves des troupes lors des mandats de l'ONU ou de missions d'aide sanitaire.

313- Les opérations extérieures.

La Tunisie a participé depuis les années soixante à diverses opérations humanitaires et opérations de maintien de la paix à travers le monde, notamment au Cambodge au sein de la MIPRENUC puis de l'APRONUC entre octobre 1991 et novembre 1993, en Namibie au sein de la GANUPT entre avril 1989 et mars 1990, au Rwanda avec la MINUAR entre octobre 1993 et avril 1996, au Burundi et en Bosnie au sein de la FORPRONU entre février 1992 et janvier 1996. La participation notamment militaire aux opérations de l'ONU permet à la Tunisie de se faire reconnaître et lui donne éventuellement la possibilité de faire entendre sa voix dans le concert des nations, comme elle le souhaite.

314- La formation des cadres.

L'armée est capable de former ses cadres de façon indépendante depuis 1980 environ et ceux-ci peuvent y suivre un cursus complet. A titre d'exemple, les marins apprenaient le grec pour être envoyés en Grèce en l'absence d'académie navale jusqu'à la création d'une école navale tunisienne en 1977 qui a stoppé ces stages. Le dernier marin formé en Grèce est le commandant Tounsi âgé aujourd'hui de 47 ou 48 ans.

Il existait trois générations d'officiers et sous-officiers jusque dans les années 1990 dans l'armée d'active. Il s'agissait d'abord des anciens militaires ayant servi dans les armées coloniales, ensuite des anciens maquisards qui quittent les rênes dans ces années là, enfin de la jeune génération des « professionnels », instruite dans les écoles d'officiers ou de

techniciens et formée par des stages à l'étranger, génération la plus en prise avec la société dont elle est issue.

Actuellement, les motivations pour entrer en école militaire peuvent être interprétées différemment : certains s'engagent par idéal de défense, d'autres sont attirés par une rémunération rapide et d'autres enfin recherchent un travail qui pourra être monnayable plus tard dans le civil. On peut noter ainsi de façon générale que le diplôme d'ingénieur sera recherché dans la formation par les stagiaires pour pouvoir quitter l'armée plus facilement ultérieurement si besoin. Il semble par exemple qu'il y ait une assez grande perte parmi les cadres formés informaticiens.

La formation des officiers repose d'abord sur un passage de 2 années obligatoires dans l'une des 3 écoles préparatoires aux académies militaires (EPAM) situées à Sousse, à Sfax et à Bizerte, dernière école créée. A la sortie de ces 2 années en EPAM, les premiers stagiaires au classement choisissent généralement l'aviation (lorsqu'ils sont aptes), les suivants l'armée de mer et enfin l'armée de terre. Dans les 3 cas, la formation est jumelée avec une école civile pour la première année avant d'être spécialisée dans le caractère militaire. Ainsi, la formation des pilotes militaires est commune la première année à celle des futurs pilotes civils à Borj El Amri. De même, les marins formés à Bizerte partagent leur formation avec les futurs officiers de marine marchande. Enfin, les stagiaires de l'armée de terre sont formés la première année avec les futurs cadres des douanes et de la police.

Il existe ensuite une école d'état-major (EEM) à Tunis Le Bardo et une école supérieure de guerre ainsi qu'un institut de défense nationale (IDN, équivalent de l'IHEDN français). Notons au sujet des formations supérieures que les 10 premiers de l'école de guerre tunisienne sont envoyés en stage à l'étranger : un aux Etats-Unis, deux en France, un en Belgique, un ou deux en Allemagne et un en Italie notamment. Ajoutons aussi que la Tunisie envoie un stagiaire du ministère des affaires étrangères et deux du ministère de la défense à la session internationale de l'IHEDN français.

315- Un héritage : une armée riche de ses racines et de son histoire.

La cohésion et la discipline font la force des armées et reposent souvent sur des traditions puisées en général dans l'histoire et les glorieux faits d'armes des aînés. Cette

cohésion et cette discipline protègent en partie les armées des influences politiques ou sociologiques de la société civile. Les militaires tunisiens se plaisent donc par exemple à rappeler que la création d'une armée tunisienne moderne remonte à la fin de la période ottomane, quand Muhammad al Sadiq commença à organiser une armée sur des modèles occidentaux, instaurant la conscription et faisant appel à des conseillers militaires français pour la mise en œuvre de cet embryon de défense nationale. Ils se souviennent aussi que leur pays avait envoyé un corps expéditionnaire de 10 000 hommes aux côtés des Français durant la guerre de Crimée en 1856-1857 avec leurs propres navires.

Après l'indépendance de mars 1956 et l'abolition du beylicat en juillet 1957, l'armée tunisienne a résulté à sa création de la fusion des éléments du maquis (environ 1300 hommes), de la garde beylicale accordée par la France (600 hommes) et surtout des anciennes troupes coloniales qui s'étaient illustrées sur les théâtres de la deuxième guerre mondiale et en Indochine. Si ces troupes sont majoritairement perçues au départ par la population comme une ancienne force supplétive des troupes françaises, les erreurs politiques et militaires françaises telles que la destruction du village de Sakiet Sidi Youssef ou la bataille de Bizerte permettent à l'armée tunisienne de recevoir ses lettres de noblesse, de renforcer sa cohésion et de profiter d'un essor de la conscience nationale.

Enfin, l'armée tunisienne compte quelques opérations à son actif sur le sol national depuis l'indépendance, certes de faible ampleur, mais qui ont montré à plusieurs occasions sa nécessité. On peut citer d'abord la réaction de l'armée à la tentative de soulèvement de Gafsa en 1980 face à un commando d'une soixantaine d'hommes. Il convient d'y ajouter les escarmouches qui ont opposé à l'occasion les postes frontières à des unités libyennes. L'armée a aussi redéployé 12 000 à 15 000 hommes sur les 1200 kilomètres de frontière algérienne, en renfort de la Garde nationale et face à la menace islamiste qui a remplacé le danger libyen. Pour lutter contre l'islamisme, l'armée collabore avec l'armée algérienne suite aux attaques d'un poste frontière tunisien par le GIA à Sendès, à Aïn Draham, dans la région d'El Kef ou encore au poste frontière de Tamerza près de Tozeur dans le sud, opération par laquelle le GIA voulait dissuader le gouvernement tunisien de collaborer avec Alger et qui coûta la vie à 6 gardes frontières après que la Garde nationale ait été débordée.

316- L'aide des pays étrangers :

En préambule, il convient de rappeler qu'il n'y a aucun accord de défense formalisé avec la France ou les Etats-Unis, ni d'ailleurs avec aucun autre pays à priori. Toutefois, on n'imagine pas en Tunisie que la France n'interviendrait pas en cas d'intrusion d'un autre pays sur le sol tunisien.

Un autre atout des armées réside dans le fait qu'elles sont aussi une illustration concrète de la collaboration avec les Etats alliés.

Aide étrangère à la formation des cadres.

Nous avons vu que les cadres pouvaient dérouler un cycle de formation complet dans leur pays. La Tunisie utilise en revanche toujours les pays étrangers pour certaines spécialisations techniques et pour les meilleurs stagiaires de l'enseignement supérieur. A titre d'illustration, la Tunisie a envoyé 57 stagiaires en France pour le cycle 2004-2005.

L'état-major des armées français n'intervenait jusqu'en 2002 qu'une fois par an dans le cycle de conférences de l'enseignement supérieur tunisien. Depuis, l'état-major des armées français a étendu ses conférences à l'institut de défense nationale tunisien et la direction de la coopération militaire et de défense (DCMD) du ministère des affaires étrangères français a financé 9 conférences en 2004 au profit de l'école d'état-major, de l'école supérieure de guerre ou à l'IDN tunisiens.

Plusieurs actions françaises récentes témoignent de la bonne coopération militaire avec la Tunisie. La France a par exemple placé 2 conseillers experts et installé le logiciel de tactique appelé JANUS à l'EEM tunisienne.

Aide matérielle des pays étrangers.

Globalement, et sans entrer dans les détails déjà évoqués en première partie, les aides ont été régulières depuis l'indépendance, quelles soient américaines ou françaises notamment. Si les matériels de l'armée tunisienne peuvent paraître de qualité moyenne, c'est plus dû aux moyens financiers consentis par la Tunisie à ses armées qu'à une volonté délibérée des fournisseurs. Quoiqu'il en soit, la totalité du matériel est d'origine étrangère.

Coté américain, un comité mixte créé en 1982 se réunit chaque année. La Tunisie demande régulièrement aux Etats-Unis de participer aux efforts de modernisation de son armée contre compensation supposée, puisqu'il semble qu'une grande base américaine ait été installée dans les années 1980 à Ben Rellouf, qui permet l'entraînement et l'écoute orientée vers la Libye.

Coté français, on peut souligner l'existence de commissions mixtes créées en 1993 (COMMIXES), annuelles, qui travaillent sur le développement du partenariat entre les deux pays. De plus, la France et la Tunisie ont signé en avril 2004 une convention de partenariat pour l'informatisation et la mise en place d'un réseau intranet dans la base militaire de Bortal Hayder (BMBH).

Il a été décidé en 2004 de remettre à niveau le parc des hélicoptères Gazelle et de remotoriser les AML 90 PANHARD. D'autre part, la Tunisie a passé un contrat d'environ 50 millions d'€ avec Thalès pour des transmissions tactiques. Enfin, la France a permis la cession à hauteur de 2 millions d'€ de matériels divers tels que 25 radars OLIFANT, de l'habillement, des gilets pare-balles et des casques.

D'autre part, plusieurs programmes de coopération ont été développés entre les marines italienne et tunisienne depuis une dizaine d'années, notamment en matière de secours en mer, de lutte contre la pollution, d'échange de personnel dans les organismes de formation, d'entretien des bâtiments tunisiens dans des arsenaux italiens ou de cession de bâtiments auxiliaires à la marine tunisienne.

Entraînement en international.

La France et la Tunisie s'entraînent ensemble annuellement dans des exercices interarmées appelés « AMITIE ». Il s'agit soit d'exercices de postes de commandement (CPX pour Command Post Exercice), soit des exercices avec déploiement de troupes (FTX pour Field Training Exercice). On peut citer par exemple l'exercice « AMITIE 2003 » : exercice d'entraînement de PC franco-tunisien à Tunis du 18 au 23 février 2003. Les deux pays mènent aussi des exercices navals annuels appelés « PANGOLIN » qui comptent un exercice majeur tous les trois ans avec déploiement de l'aéronavale et des exercices aériens appelés « SOLENZARA ». Ces derniers entraînements permettent le déploiement de 3 appareils F5 et

un C130 en Corse. En retour, la France peut déployer depuis 2003 des avions Alpha jet sur la base de Sidi Ahmed.

On a pu noter une diminution des escales de la marine française suite aux évènements du 11 septembre 2001, mais les escales ont repris depuis un rythme normal et il est prévu une escale des bâtiments tunisiens en France en 2005, éventuellement dans le cadre de l'exercice PANGOLIN. L'année 2003 a vu aussi se dérouler des échanges entre le COS et les forces spéciales tunisiennes.

Il faut noter que l'Espagne et l'Italie mènent le même type d'entraînement de l'armée de l'air avec la Tunisie.

32/ Le rôle nouveau de contribution au développement économique et social :

Bien que ces missions ne réjouissent pas forcément les militaires de métier, elles sont l'une des clés de l'avenir des forces armées en Tunisie, à ajouter aux missions proprement militaires déjà détaillées.

321- Le rôle social.

Les forces armées, bien qu'assez isolées du reste de la nation comme on l'a déjà vu au paragraphe 23, n'en restent pas moins une source d'emploi et peuvent servir d' « ascenseur social » par le recrutement.

Dans le cadre des missions de service de la nation, le ministre de la défense a développé récemment une nouvelle mission d'aide à la formation des jeunes Tunisiens. Ainsi, la mise en place d'un partenariat avec la France a permis la création de centres de formation, manuelle en général. Le premier centre militaire de formation professionnelle, situé à Béja a été inauguré le 18 décembre 2004 par monsieur Hédi M'henni, ministre de la défense en présence de l'ambassadeur de France à Tunis et de l'amiral Giraud, directeur de la coopération militaire au ministère français des affaires extérieures et du gouverneur de la région. Le coût de réalisation du centre s'est élevé à environ 2 millions de dinars et l'espace réservé à la formation regroupe des laboratoires, des ateliers, un dortoir, un réfectoire et des

bâtiments administratifs. La capacité d'accueil devrait passer, à la fin du mois de juin 2005, à environ 250 stagiaires.

Les stagiaires obtiendront, à la fin de leur formation, un certificat d'aptitude professionnel et un brevet de technicien dans les spécialités de l'électronique, de l'électrotechnique, de la construction métallique et de la soudure. Le centre dont les diplômes sont équivalents à ceux délivrés par les autres centres de formation professionnelle garantit aux stagiaires l'hébergement, la restauration, l'habillement et la protection sanitaire, ainsi qu'une priorité pour le recrutement dans les écoles militaires.

L'Allemagne est en fait à l'origine des programmes CMFP et en a déjà construit deux, dont un notamment à Mahmet pour des ateliers de véhicules à roues et l'autre au profit de l'armée de l'air. Mais la France a voulu que son CMFP soit un modèle du genre. On peut noter aussi que l'Italie a suivi discrètement le même chemin dans la région de Gabès. Ainsi, les Tunisiens qui souhaitent le développement d'autres centres de ce type ne semblent pas rencontrer de problème de financement.

322- Participation au développement économique.

Dans les actions au profit des populations, on peut compter aussi la réfection des autoroutes, conduite par les armées depuis une dizaine d'années. Cette mission permet l'emploi d'une main d'œuvre peu onéreuse en la personne des appelés du contingent.

De plus, la construction de la route Tozeur – Kebili et de l'oasis de R'jim Mâatoug avec l'aide de l'armée correspondaient aussi en 1993 à une volonté de sédentariser les populations nomades et de freiner la contrebande en vue de soutenir l'action de surveillance aux frontières algériennes face au danger islamiste. Ces opérations s'inscrivaient aussi dans le marquage du territoire en raison de la présence de pétrole à El Faouar. Ainsi, la mise en valeur de R'jim Mâatoug a été confiée à l'armée nationale dans le cadre de sa participation aux « efforts de développement économique et social du pays, notamment dans les zones reculées et désertiques ». Après la découverte d'une importante nappe d'eau permettant la culture des palmiers dattiers en 1972 dans la région de R'jim Mâatoug, une phase expérimentale a été menée de 1977 à 1989 qui a permis le développement de 300 hectares de palmiers dattiers et la construction de 150 logements sociaux. Suite à ces succès, une phase de réalisation de 1990 à 2001 a permis la mise en valeur de 2160 hectares. Cette expérience a démontré les capacités

de contrôle et de gestion des unités de développement de l'armée nationale destinées à participer en temps de paix aux efforts déployés pour le développement économique du pays.

La construction de l'aéroport civilo-militaire à l'ouest de Gabès a été confiée aussi au génie de l'armée et l'aéroport sera inauguré en 2005. Cet aérodrome devrait regrouper les écoles de formation et d'application de l'armée de l'air.

CONCLUSION.

En conclusion, la Tunisie a opté pour une politique de défense basée sur sa diplomatie, mais la crédibilité de cette politique repose sur l'existence d'une armée suffisamment forte pour résister 3 ou 4 jours en attendant une intervention des pays alliés ou de l'ONU.

La Tunisie a opté pour une défense dite généralisée mais qui s'articule autour du noyau principal des armées, d'une part, et qui repose sur une cohésion sociale beaucoup moins probante depuis le développement islamiste et la participation des armées à la répression contre les mouvements sociaux en 1978 et dans le début des années 1980.

La Tunisie, après avoir eu besoin de ses armées pour le maintien de l'ordre et contre l'islamisme en interne, et à l'heure où la paix règne avec ses voisins doit encore lutter contre les infiltrations islamistes à sa frontière algérienne.

Ajoutons que les armées sont un symbole visible du partenariat avec les Etats alliés, que ce soit par le matériel fourni, l'instruction des cadres ou les exercices interalliés.

Soulignons qu'elles sont les seules à fournir des troupes pour les missions extérieures au sein de l'ONU, ce qui contribue à la crédibilité de la Tunisie.

Terminons par la nouvelle mission de participation au développement social et économique même si elle n'enchanté pas forcément les cadres.

Nous constatons alors que malgré toutes les difficultés économiques, la méfiance qu'elles inspirent aux responsables politiques, et les problèmes d'islamisme et de sécurité intérieure, les armées restent efficaces, utiles et même indispensables.

ANNEXE 1

Matériels de l'armée tunisienne

Source : Military Balance 2003-2004

Matériels de l'armée de terre :

- 84 chars lourds (54 du type M60-A3 et 30 du type M60-A1) d'origine américaine.
- 69 véhicules blindés de reconnaissance :
 - o 24 véhicules blindés de reconnaissance type Saladin d'origine britannique.
 - o 45 véhicules blindés de reconnaissance type AML 90 d'origine française.
- 268 blindés transports de troupes :
 - o 140 M-113A1/A2 d'origine américaine.
 - o 18 EE-11 Urutu d'origine brésilienne.
 - o 110 Fiat F-6614 blindés légers à roues d'origine italienne.
- 117 canons tractés d'artillerie :
 - o 48 M-101A1/A2 de 105 mm d'origine américaine.
 - o 12 M-114A1 de 155 mm d'origine américaine.
 - o 57 M-198.
- Artillerie sol-air :
 - o Missiles sol-air : 48 RBS-70 et 25 M-48 Chaparral.
 - o Canons anti-aériens : 100 M-55 20 mm et 15 T-55/56 37 mm.

Matériels de l'armée de l'air :

- 51 avions de combat :
 - o 12 avions de combat type F-5 E/F d'origine américaine.
 - o 24 avions d'entraînement.
 - o 12 avions de guerre électronique type MB-326.
- 13 avions de transport :
 - o 10 C-130.
 - o 1 Falcon 20.
 - o 3 LET-410 et 2 G-222.

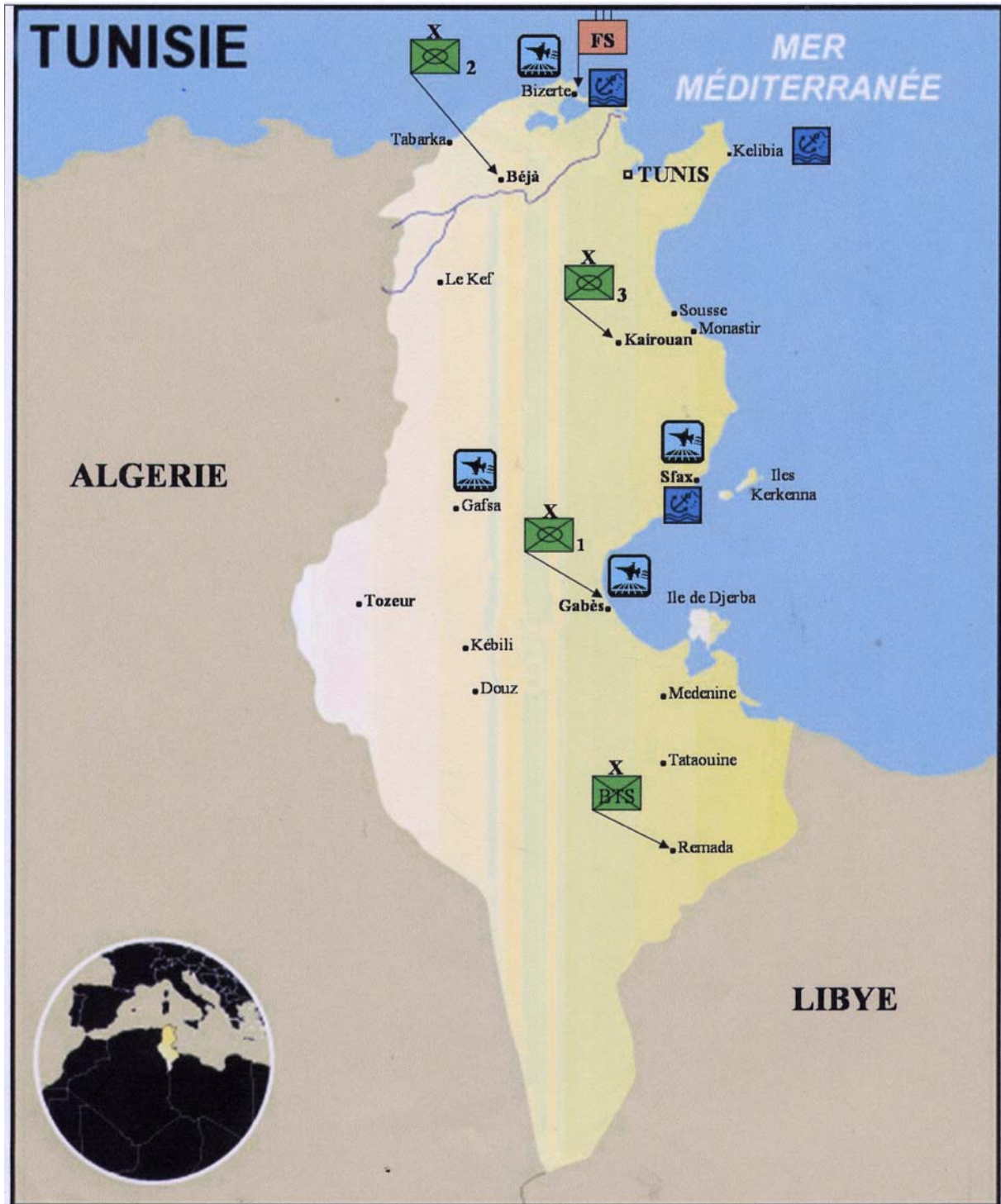
- 15 hélicoptères armés :
 - o 5 SA-341 type Gazelle d'origine française.
 - o 10 HH-3 d'origine américaine.
- 30 hélicoptères de transport dont des hélicoptères des types Gazelle et Ecureuil d'origine française et des hélicoptères d'origine américaine.

Matériels de l'armée de mer :

- 6 patrouilleurs lance-missiles :
 - o 3 patrouilleurs de type La Galite d'origine française (Combattante III) armés de missiles surface-surface MM40 Exocet.
 - o 3 patrouilleurs de type Bizerte d'origine française (P-48) armés de missiles SS-12 M.
- 13 patrouilleurs côtiers dont 3 de type Shanghai II.
- 2 bâtiments de support.

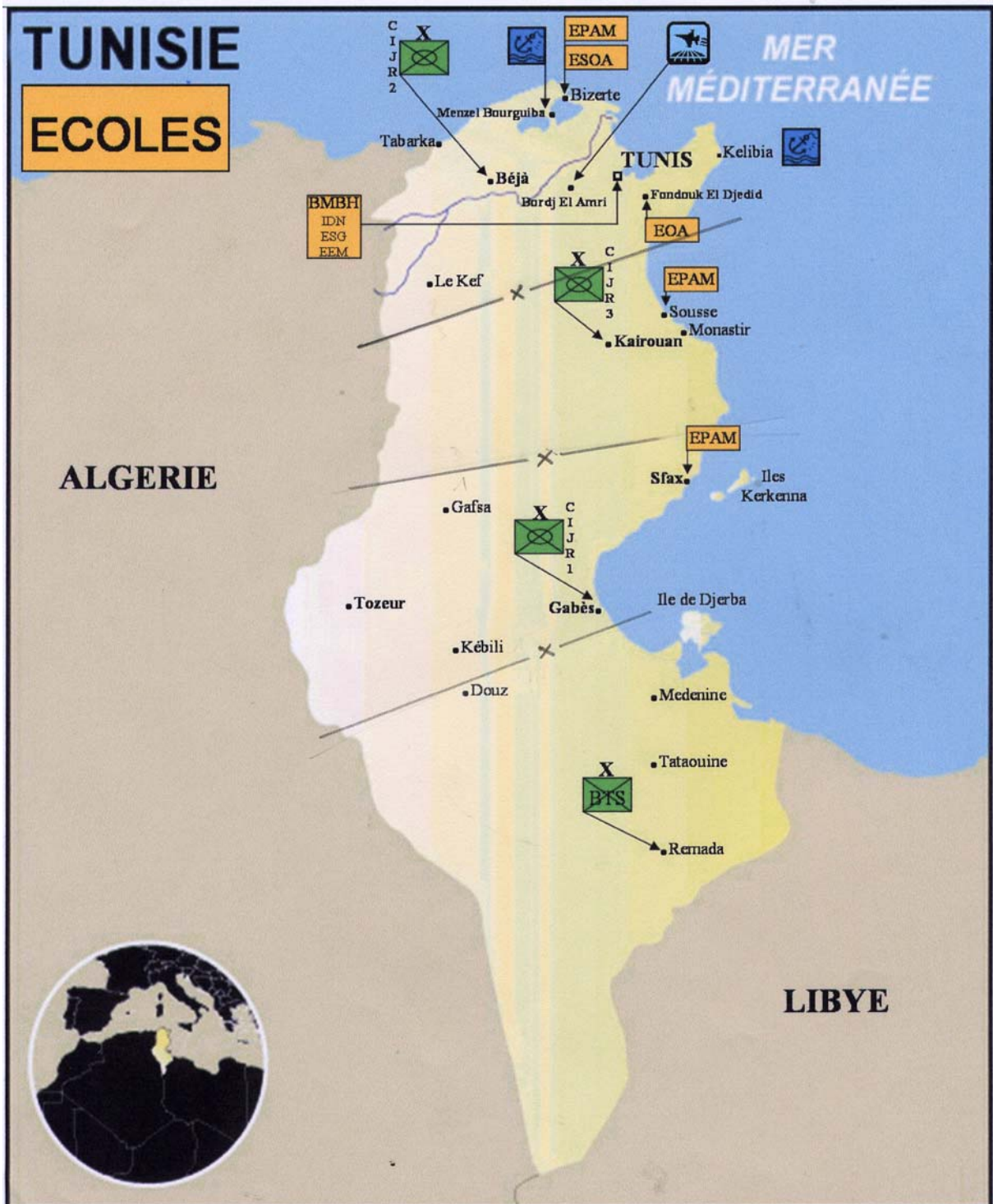
ANNEXE 2

**IMPLANTATION
DES BRIGADES DE L'ARMÉE DE TERRE
DES BASES AERIENNES
DES BASES NAVALES DE L'ARMÉE DE MER**



ANNEXE 3

**IMPLANTATION
DES BRIGADES DE L'ARMEE DE TERRE
DES ECOLES DES ARMEES**



BIBLIOGRAPHIE :

GRIMAUD (Nicole), *La Tunisie à la recherche de sa sécurité*, Paris, PUF, 1995

DAGUZAN (Jean-François) *Le dernier rempart ? Forces armées et politiques de défense au Maghreb*. Editions Publisud, 1998.

Interviews de responsables militaires français ayant ou ayant eu des relations développées avec la Tunisie.

« La France et la reconstitution de l'armée tunisienne en 1956 » par le général Bruno CHAIX, dans les *Actes du VIIIe colloque international sur : histoire orale et relations tuniso-françaises de 1945 à 1962, la parole aux témoins ; les 10 et 11 mai 1996 à Tunis*.

“The Military Balance in North Africa in 2002. A Graphic Analysis.”

Center for Strategic and International Studies.

“The Military Balance 2003-2004.”

L'avenir du dialogue euro méditerranéen en matière de sécurité.

Sous la direction de Martin Ortega. Mars 2000.

Les relations entre l'Europe et le sud de la Méditerranée – conclusions du séminaire de Lisbonne. Rapport présenté au nom de la commission politique par M.Yañez Barnuevo, rapporteur. (document A/1806 du 4 décembre 2002 de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale – Assemblée européenne intérimaire de la sécurité et de la défense)

Mission d'évaluation des Nations-Unies de la problématique des mines et munitions non explosées en Tunisie. Synthèse de mai 2004.

Axes de la politique étrangère de la Tunisie et relations bilatérales : les relations tuniso-françaises sur le site internet de l'Ambassade de la République Tunisienne en France.

Adresse : http://www.amb-tunisie.fr/?nomPage=TU_Politique-Etrangere

Rapports politico-militaires, prolifération et politique d'armement

Adresse : <http://www.ieei.pt/index.php?article=532&visual=5>

Tunisie : Histoire. Sur le site ENCARTA :

Adresse : http://fr.encarta.msn.com/text_761568505_55/Tunisie.html

Mémoire de géopolitique du Capitaine de Frégate Andréa Romani en mai 2002, dans le cadre de l'étude dirigée « Géopolitique du Maghreb » : *Les relations de l'Italie avec la Libye et la Tunisie : analyse historique et perspectives futures.*

Mémoire de géopolitique du Chef de Bataillon Didier Ozanne en mars 2003, dans le cadre de l'étude dirigée « Géopolitique du Maghreb » : *Les relations entre les Etats-Unis et le Maghreb.*

Rapport d'information sur le partenariat euro-méditerranéen, déposé en application de l'article 145 du Règlement par la Commission des Affaires Etrangères à l'Assemblée Nationale, présenté par monsieur Michel Vauzelle, député et enregistré à la Présidence de l'Assemblée Nationale le 23 juin 1999.

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION.	1
II- LE CADRE DIPLOMATIQUE DE LA TUNISIE.	2
11/ La naissance d'une politique de défense basée sur la diplomatie.	2
111- Le contexte géopolitique lors de l'indépendance de la Tunisie.	2
112- Les choix qui en découlent : une orientation vers l'occident.	3
113- Conséquence des choix de 1956 : une politique mûrie exprimée dans le discours de Bourguiba en 1965. Une défense placée sous le signe de la diplomatie.	4
12/ Les suites du discours de Bourguiba. Application et limites de cette politique.	4
121- Les relations avec les pays occidentaux.	4
- Alternance régulière entre France et Etats-Unis pour garantir la sécurité.	4
- Entente avec autres pays occidentaux.	7
122- La Tunisie et le dialogue euro-méditerranéen.	8
123- Relations au sein du Maghreb et du monde arabe. Réarmement face aux menaces.	9
- L'Algérie et la Libye : un voisinage turbulent et menaçant à une époque.	9
- A la recherche d'un équilibre entre arabité et rattachement à l'occident.	12
II- UNE ARMEE PEU DEVELOPPEE EN RAISON DE DIFFICULTES INTERNES.	14
21/ Un contexte financier difficile.	14
22/ Un contexte politique difficile.	14
221- un danger pour le politique.	14
222- la sécurité intérieure.	16
223- le problème de l'islamisme et du terrorisme.	17

23/ Une volonté de défense globale qui montre ses limites.	18
III- LES ARMEES : UNE PLACE MAJEURE DANS LA DEFENSE ET UN ROLE NOUVEAU DANS LA SOCIETE TUNISIENNE.	20
31/ Le rôle majeur des armées dans la défense tunisienne.	20
311- Organisation et moyens des armées.	20
312- Les missions traditionnelles des armées.	21
- Armée de terre.	22
- Armée de mer (action de l'Etat en mer).	22
- Armée de l'air.	23
313- Les opérations extérieures.	23
314- La formation des cadres.	23
315- Un héritage : une armée riche de ses racines et de son histoire.	24
316- L'aide des pays étrangers :	26
-Aide étrangère à la formation des cadres.	26
- Aide matérielle des pays étrangers.	26
- Entraînement en international.	27
32/ Le rôle nouveau de contribution au développement économique et social.	28
321- Le rôle social.	28
322- Participation au développement économique.	29
CONCLUSION.	30